

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

**Séance du 16 janvier 2004
(convocation du 5 janvier 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Janvier Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard
M. GELLE Thierry à M. FLORIAN Nicolas
M. LAMAISON Serge à M. BRANA Pierre
M. MARTIN Hugues à M. PONS Henri
M. ROUSSET Alain à Mme. CARTRON Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. TAVART Jean-Michel
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge
M. BOCCHIO Claude à Mme. BRUNET Françoise
M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mlle. CHARBIT Myriam à Mlle. COUTANCEAU Emilie

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. FAYET Véronique
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LOTHAIRE Pierre à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MILLET Thierry à M. MERCHERZ Jean
M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel
M. SAVARY Gilles à M. RESPAUD Jacques

M. BANAYAN Alexis à M. BANNEL Jean-Didier (jusqu'à 10 H 45)
M. CAZENAVE Charles à M. CANOVAS Bruno (jusqu'à 10 H 45)
Mme DESSERTINE Laurence à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 10 H 45)
M. GUICHOUX Jacques à M. DOUGADOS Daniel (jusqu'à 10 H 50)
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 11 H 15)

LA SEANCE EST OUVERTE

VILLENAVE D'ORNON - Lotissement "Les Bosquets de Régaillou" - Modalités techniques et financières d'incorporation de réseaux d'assainissement EU et EP à la Communauté Urbaine de BORDEAUX - Convention - Autorisation

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'incorporation dans le domaine public communautaire des réseaux d'assainissement (E.U, E.P) du lotissement «les Bosquets de Régaillou» à VILLENAVE D'ORNON va nécessiter l'exécution de travaux de mise en conformité.

Un programme de travaux de mise en conformité a d'ores et déjà été arrêté par la Communauté Urbaine de BORDEAUX qui englobe :

- la suppression des racines,
- les mises au profil de regards,
- les sectionnements des branchements pénétrants,
- les réparations ponctuelles sur collecteurs Ø 200 à Ø 600.

L'estimation du montant de ces travaux ressort à :

Réseau	Euros T.T.C.
Eaux Usées/Unitaire	13 423,06
Eaux Pluviales	2 541,67
TOTAL	15 964,73

Compte tenu de la demande présentée par l'association syndicale du lotissement sollicitant l'exécution des travaux de mise en conformité des réseaux, sous maîtrise d'ouvrage de la CUB et au vu de l'intérêt général (salubrité publique) que représente cette intégration dans le domaine public, une incorporation anticipée peut être envisagée. L'association concernée devra toutefois s'acquitter de 50% du montant des travaux sus-indiqués soit **7 982,36 €** T.T.C. Cette participation sera créditée,

- au budget annexe assainissement, Chapitre 13, Compte 1318, CRB O200, Programme R1 pour un montant de :
 $(13\,423,06 \times 7\,982,36) / 15\,964,73 = \mathbf{6\,711,53\,€}$
- au budget principal, Chapitre 13, Compte 1328, Fonction 8310, CRB O200, Programme R1 pour un montant de :
 $(2\,541,67 \times 7\,982,36) / 15\,964,73 = \mathbf{1\,270,83\,€}$

La dépense sera imputée sur les crédits de développement des réseaux secondaires prévus pour la commune de VILLENAVE D'ORNON, soit budget principal, Chapitre 23, Fonction 8310, Compte 2315, CRB O200, Programme PA pour les Eaux Pluviales et budget annexe assainissement, Chapitre 23, Compte 2315, CRB O200, Programme UA pour les Eaux Usées.

Une fois cette opération réalisée il convient de prévoir la remise au fermier de ces réseaux afin de les incorporer au domaine public affermé et ce, conformément aux dispositions de l'article 27 du contrat d'affermage du service public de l'assainissement.

Dans ces conditions, Mesdames, Messieurs, il vous est demandé de bien vouloir autoriser M. le Président à signer la convention relative aux modalités techniques et financières d'incorporation des réseaux E.U et E.P du lotissement « Les Bosquets de Régaillou ».

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 janvier 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-PIERRE TURON

REÇU EN PRÉFECTURE LE 27 JANVIER 2004
